Procès Civis : même absent, Salvan plombe Fontaine et Caderby

Textes : Etienne Mvé et Ludovic Robert
Photos : Jean-Claude François et Ludovic Laï-Yu

Excusé pour raison de santé, Hugues Salvan a pourtant marqué le procès des marchés truqués de la Civis, hier. Ses déclarations mettent directement en cause Michel Fontaine et Willy Caderby dans "la pompe à fric" qu'est la Semita. Les deux intéressés s'en défendent. Le président de la Civis évoquant des propos que l'ex-maire de Saint-Philippe "ne pensait pas sur le fond".

Malade, Hugues Salvan est excusé du procès des marchés truqués de la Civis. C'est son avocat, le bâtonnier Georges-André Hoarau, qui le représente. Mais malgré son absence, l'ancien maire de Saint-Philippe est en passe de devenir la bête noire de Michel Fontaine. Depuis le début de ce procès, lundi dernier, la responsabilité du président de la Civis a toujours été écartée par ses coprévenus.

C'était sans compter sur les propos explosifs d'Hugues Salvan, rapportés hier par le tribunal et largement exploités par le ministère public. *"J'ai très mal vécu la création de la Semita qui a été orchestrée bien à l'avance par M. Fontaine et M. Caderby. Ils se sont arrangés pour que le marché de l'infogérance soit attribué à cette Sem (société d'économie mixte) qui n'est ni plus ni moins qu'une pompe à fric"*, déclarait l'ancien maire de Saint-Philippe lors d'une de ses auditions aux enquêteurs. Pour lui, Michel Fontaine serait donc mêlé à ces marchés truqués depuis le début - la Semita étant une constante dans cette affaire - et notamment à celui dit de l'infogérance.

Pour Hugues Salvan, ex-maire de Saint-Philippe et président du Syndicat mixte de coopération du sud : "J'ai très mal vécu la création de la Semita qui a été orchestrée bien à l'avance par M. Fontaine et M. Caderby. Ils se sont arrangés pour que le marché de l'infogérance soit attribué à cette Sem".

"PEUR D'UN CLASH POLITIQUE"

Des dires sur lesquels l'intéressé a été invité à s'expliquer par le procureur, Raphaël Balland. *"Cette Sem avait pour objet de permettre des économies d'échelle à la Civis. Et le conseil* (auquel appartenait M. Salvan) *a accepté cette création. Comme le marché de l'infogérance, qui s'est décidé de manière collégiale,* a répondu l'élu. M. *Salvan a tenu ces propos alors qu'on était dans une période extrêmement tendue. Dans ces moments, on dit des choses qu'on ne pense pas sur le fond".* Un avis partagé par plusieurs autres protagonistes du procès, également interrogés sur les affirmations d'Hugues Salvan.

Au moment des faits, les deux hommes politiques du Sud étaient, en effet, en conflit. Un affrontement qui portait sur des questions de soutien à des candidats aux élections législatives. Mais Hugues Salvan va plus loin. À partir de février 2003 et la création du Syndicat mixte de coopération du Sud (SMCS) qu'il préside, le maire de Saint-Philippe reprend la compétence informatique des communes de la Civis. Il est donc concerné par ce marché d'infogérance, conclu quelques semaines plus tôt avec la Semita. Mais cette Sem semble facturer des prestations fictives, que le SMSC est en charge de contrôler. Et, toujours selon les déclarations d'Hugues Salvan, le syndicat qu'il préside n'est qu'*"une boîte aux lettres"*. Et d'indiquer aux enquêteurs qu'il ne pouvait pas remettre en cause le marché de l'infogérance *"par peur d'un clash politique"*, avec la Civis et Michel Fontaine, qui aurait conduit à l'isolement politique de Saint-Philippe.

"IL Y A UN AMALGAME"

Des propos qui donnent, une nouvelle fois, un rôle prépondérant au président de la Civis dans la gestion de la Semita...

Pour Michel Fontaine, *"la Civis ne pouvait pas être le père fouettard du SMCS, je n'en avais pas le pouvoir. Ce syndicat a été créé sur recommandation de l'État. Il ne pouvait être dissous qu'après avis du conseil communautaire et de tous les conseils municipaux. De plus, quand le problème des facturations m'a été signalé, j'ai sollicité le préfet en personne pour organiser une réunion et régler cette question".* La *"peur"* du maire de Saint-Philippe était donc infondée selon l'élu.

Mais les témoignages, cités hier par la présidente du tribunal, Nathalie Ramage, ne s'arrêtent pas à Hugues Salvan. Toujours lors d'auditions par les enquêteurs, Willy Caderby, que Michel Fontaine aurait placé à la tête de la Semita, déclarait que le président de la Civis était *"le patron"* de cette Sem. Dires qu'il a réfutés hier, arguant les avoir prononcés *"sous la pression en garde à vue"*. De même que l'intervention de Michel Fontaine pour l'accession à son poste. Cependant, l'ex-PDG de la Semita a reconnu avoir recruté des *"personnes sur indications de certains maires"*. Et de citer, parmi d'autres, *"Payet* (Petite-Île), *Salvan et Fontaine"*. Des emplois fictifs qui ont déjà été jugés lors d'un procès consacré à la banqueroute de la Semita, en avril 2008. Les déclarations de certains salariés ont cependant été reprises hier. Ceux-ci indiquaient alors avoir été recrutés *"sur recommandations de Michel Fontaine"*. Point sur lequel l'intéressé s'est ardemment défendu : *"Un maire reçoit beaucoup de gens qui viennent lui demander un emploi. Je reçois même des demandes des services de l'État dans ce domaine. Dans ce cas, j'écris la carte habituelle qui invite un employeur à regarder telle ou telle situation. Mais je ne suis pas intervenu dans le recrutement à la Semita, il y avait un directeur qui avait tout pouvoir de le faire"*. Et d'ajouter : *"Je suis président de la Civis, qui est actionnaire dans des sociétés d'économie mixte (dont la Semita à l'époque). Quand il y a un problème dans ces Sem, on pense directement à la Civis. Or je n'ai aucun droit sur ces sociétés, je reçois juste les bilans. Il y a un amalgame"*

Un million d'euros et beaucoup de questions

En ce troisième jour d'audience, hier, le tribunal s'est penché sur le marché dit de l'infogérance. Parmi les marchés truqués reprochés à la Civis, celui-ci est le plus important avec un montant compris entre 9 et 17 millions d'euros sur trois ans. Le montant des sommes réellement versées flirterait avec les 10 millions d'euros. Le tout au profit de la Semita, émanation de la Civis, qu'il décroche le contrat en décembre 2002.

"EN FAIT, JE N'AI JAMAIS COMPRIS CE CONCEPT"

Cette société d'économie mixte doit alors assurer un certain nombre de prestations, dont certaines ont été pointées comme fictives par les enquêteurs. Selon eux, plus d'un million d'euros de prestations auraient fait l'objet de fausses factures, sans qu'on sache où est passé cet argent aujourd'hui. Joël Lechat, ex-directeur informatique du Syndicat mixte de coopération du sud, en charge de la compétence informatique, indique pourtant avoir réclamé ces factures. Pour le PDG de la Semita, Willy Caderby, *"c'était mon directeur délégué qui gérait ça. Je n'y connais rien en infogérance"*. L'intéressé, décidément beaucoup cité par son ex-patron depuis le début du procès, apporte son explication. *"Ces prestations étaient forfaitaires, on ne pouvait pas les facturer"*, se défend Mahmad Mallam Rashed Sajed.

Willy Caderby, ex-PDG de la Semita, dit ne rien avoir gagné dans ce contrat alors que Joël Lechat, ex-directeur informatique du SMCS, "n'a jamais compris ce concept" d'externalisation.

Pour autant, ce marché soulève beaucoup de questions. Dans son attribution, tout d'abord. Créée quelques mois avant l'appel d'offres, la Semita sera choisie alors que le cahier des charges requiert une société qui a de l'expérience. Certes, la multinationale IBM s'était engagée aux côtés de la Semita *"mais pour une durée de trois mois seulement"* relève la présidente du tribunal, Nathalie Ramage.

D'autres points litigieux ont été soulevés dans l'appel d'offres, comme la clause exigeant la reprise du personnel de la Civis : *"Une masse salariale qui dissuadait les candidatures de sociétés privées"*, estime la présidente. Mais l'essentiel des débats a porté sur l'intérêt réel qu'avait la Civis à externaliser l'infogérance. *"C'était pour des économies d'échelle, on les estimait à 15 ou 20 %"* répond Michel Fontaine, président de la Civis. Les enquêteurs penchent plutôt *"pour un marché destiné à faire exister la Semita"*, une société détenue à 75 % par la Civis. D'autant que ce contrat représentera 88 % de son chiffre d'affaires. Laissant à penser que la Semita était *"une coquille vide"* voire *"une pompe à fric"* comme le suggère l'enquête. *"Au départ, on devait se développer sur d'autres activités mais ça n'a pas marché"*, se défend son PDG, Willy Caderby. Et de préciser : *"Je ne gagnais rien là-dedans, mon salaire était de 0 franc et 0 centime"*. *"Alors au final, qu'est ce qu'a changé cette externalisation ?"*, questionne la présidente. Mahmad Mallam Rashed Sajed, passé de la Civis à la Semita moyennant une hausse de salaire : *"On devait mutualiser les moyens mais on s'est heurté à la réticence des élus"*. Joël Lechat : *"Sur le terrain, je n'ai jamais vu la différence. En fait, je n'ai jamais compris ce concept"*. Cette gabegie perdurera jusqu'en 2006, y compris après que la Civis a récupéré la compétence informatique

En bref

Michel Fontaine, un ton au-dessus

Hier, nous vous évoquions l'ambiance empreinte de malaise et de flottement qui régnait lors de certaines interventions de prévenus au premier rang desquelles l'ancien DGS de la Civis, Jean-Marc Laurent. Ce mercredi, l'ambiance semble s'être réchauffée. Calme et silencieux ces derniers jours, Michel Fontaine est effectivement apparu plus ferme dans ses réponses à la présidente du tribunal, Nathalie Ramage. Qu'il s'agisse des marchés de "l'équipement" ou de "l'extension", le président de l'intercommunalité s'est montré plus incisif dans la tonalité et la posture adoptées, particulièrement lorsqu'il était interrogé par le parquet.

Mahmad Mallam Rashed Sajed fatigué ?

Après trois journées de procès, l'ancien directeur informatique de la Civis serait, selon nos informations, *"très fatigué"*. Selon un de ses proches, cette fatigue physique mais aussi psychologique pourrait s'expliquer, entre autres, par le fait que l'audience tourne beaucoup autour du prévenu. *"Il lui est difficile de se retrouver seul face à presque tous"*, confiait, sur ce point, le ténor du barreau parisien, Me Bernard Cahen. Pour cause, nombreux sont les prévenus à avoir pointé du doigt l'ancien responsable de la Civis et de la Semita concernant les différentes affaires examinées sur le socle de ce procès.

Balland tacle Gangate

"Monsieur Gangate connaît mieux le dossier que moi ? C'est fantastique", répond le vice-procureur Raphaël Balland à un des deux avocats de Michel Fontaine, Me Djalil Gangate. Une réplique intervenue, ce mercredi matin, lors de l'examen des faits de l'affaire du marché de l'équipement". Après l'évocation d'un échange "cordial" entre le vice-procureur et Me Emmanuel Daoud, ce mardi, c'est donc son confrère réunionnais qui était visé par une nouvelle réplique. La grande mêlée continue.

Quand le contrôle de légalité pointe son nez

Hier, c'est le marché informatique dit de "l'équipement" qui a été l'objet d'explications et d'interrogations. L'occasion pour le tribunal de décrypter les mécanismes de l'attribution d'un marché pourtant jugé "illégal" par les services de l'État.

Le marché dit de "l'équipement" était au programme de la matinée d'hier (photo JCF).

Hier était débattu le second marché informatique de la Civis au tribunal de Saint-Pierre. Un marché dédié à l'acquisition de matériels informatiques (serveurs de réseaux, micro-ordinateurs et périphériques) estimé à 331 507 euros et attribué en août 2002 à la société Cis Réunion. Une procédure remise en cause par la chambre régionale des comptes - qui avait pointé des "anomalies" - mais aussi par le contrôle de légalité de la préfecture. Un marché jugé flou au regard des positions de l'État. Lesquelles n'ont pas été prises en compte par la Civis alors qu'il semblait possible de faire machine arrière.

"JE N'AI PAS D'EXPLICATIONS"

Lancé en juin 2002 par la Civis, ce marché informatique avait été attribué en août de la même année. Un marché dont l'exécution et la rédaction technique ont été évoquées en présence de deux anciens cadres de l'intercommunalité qui ont détaillé leur rôle respectif. Celui d'un *"simple exécutant"* pour l'ancien chef de projets informatiques, Joël Lechat, et de rédacteur technique pour Mahmad Aslam Mallam Rashed Sajed. L'ancien directeur informatique de la Civis est d'ailleurs revenu sur les huit candidatures dont la plupart ne semblaient pas répondre pas aux critères validés en conseil communautaire.

Quoi qu'il en soit, c'est l'entreprise représentée par Liliane Chammas et Gilbert De Roland, Cis Réunion, qui remporte le marché le 20 août 2002. L'occasion pour le tribunal de saisir les responsabilités de Mahmad Aslam Mallam Rashed Sajed et du président de la commission d'appel d'offres (CAO) à cette occasion, Willy Caderby. Mais c'était sans compter sur les accusations réciproques. *"Je n'ai pas d'explications,* confie Willy Caderby. *La commission s'est basée sur les connaissances de Monsieur Mallam,* ajoute l'ancien vice-président de la Civis. Notifié à la préfecture fin septembre 2002, ce marché a été l'objet d'une première commande de Cis à la mi-novembre de la même année. À ceci près que la Civis ne devait pas s'attendre à recevoir, le 26 novembre, une lettre de l'État évoquant l'illégalité du marché et son retrait. Cause avancée : l'absence de certains éléments dans l'avis public à la concurrence. Des manquements menant à la nullité de la procédure et au retrait pur et simple du marché. Retrait qui n'a jamais été d'actualité.

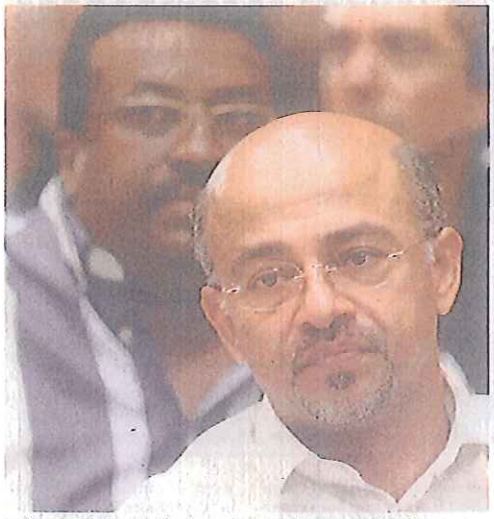

"La commission s'est basée sur les connaissances de Monsieur Mallam", répète Willy Caderby. "Les ordres étaient toujours donnés par Monsieur Mallam", renchérit Joël Lechat...

"QUELQU'UN A MENTI"

Si les remarques de l'État ont été transmises au directeur du service "marchés" - une démarche que Michel Fontaine dit ignorer alors que son ex-Dgs en était informé - l'exécution du marché se poursuit. *"Beaucoup de collectivités ont reçu ce type d'observations"*, explique Jean-Marc Laurent. Toujours est-il que le 2 novembre, une commande comprenant l'intégralité de l'équipement aurait été passée par la Cis à ses fournisseurs. Une démarche non anodine que la présidente du tribunal souhaitait décrypter.

Selon le gérant et directeur technique et commercial de la société, Gérard De Roland, rien n'a été accéléré suite à l'arrivée de ce courrier de l'Etat dont il n'aurait pas été informé. Selon lui, cette *"seconde commande"* était en réalité une *"modification de référence"* suite à l'habituelle prise de commande orale auprès de la Civis. Sur le sujet, Mahmad Aslam Mallam Rashed Sajed dit ignorer cette décision, arguant de son départ à la Semita en octobre 2002. Mais le matériel est tout de même livré à la fin décembre 2002. À la barre du tribunal, Gérard De Roland est clair : il n'était pas au courant du contrôle de légalité avant que Mahmad Aslam Mallam Rashed Sajed ne lui en parle en janvier 2003. L'ancien cadre de la Civis étant présenté comme l'interlocuteur principal du dossier. *"Les ordres étaient toujours donnés par Monsieur Mallam"*, confie Joël Lechat avant qu'il ne soit contré par l'ancien directeur informatique évoquant son nouveau poste, à l'écart de la Civis.

Reste que le contrôle de légalité aurait été informé de la livraison du matériel et de la mise en place d'un protocole de transaction par communication verbale. Un protocole signé le 16 avril 2003 avant un paiement en mai et une nouvelle lettre de l'État demandant l'annulation de la transaction. Un point que le vice-procureur a tenté d'éclaircir. *"Quelqu'un a menti. Qui dans les services a intérêt à mentir sur les livraisons d'un marché ? Quel était l'enjeu du mensonge à la hiérarchie ?"*, interroge Raphaël Balland à l'intention de Michel Fontaine, Joël Lechat, Mahmad Aslam Mallam Rashed Sajed et Jean-Marc Laurent avant d'évoquer les attaques réciproques des prévenus et l'intégrité du directeur du service marchés de la Civis. Un autre cadre dont le cas a été longuement évoqué, ce mercredi, en fin de matinée.

En bref

Me Hoarau veut exclure Me Belot

L'annonce a suscité quelques remous en fin d'après-midi, hier. Le bâtonnier Georges-André Hoarau, avocat d'Hugues Salvan, s'est ému de la présence d'un de ses confrères à ce procès. Document à l'appui, il a pointé le fait que Me Jacques Belot, avocat de la Civis (partie civile), a rencontré Michel Fontaine, président de cette même collectivité, lors d'une garde à vue en lien avec cette affaire, en septembre 2006. L'un des associés de l'intéressé, Me Crégut, aurait d'ailleurs fait la même chose avec Jean-Marc Laurent, ex-directeur général des services de la Civis. *"Cela pose un grave problème déontologique"*, a pointé Me Georges-André Hoarau. *"Pas du tout. J'ai bien rencontré M. Fontaine mais pour lui dire que je ne pouvais pas le conseiller, étant donné que j'étais déjà avocat pour la partie civile. Pour Me Crégut, il n'est pas présent à cette audience. Donc je ne vois pas où est le problème"*, rétorque Me Jacques Belot avant de dénoncer *"un procédé navrant"*.

Paroles d'audience

- *"Avec le recul, on sait que cette poule aux œufs d'or a fini en poule écrasée."* Le vice-procureur Raphaël Balland ironisant sur des déclarations de Willy Caderby, ex-PDG de la Semita.
- *"Je ne me sentais pas véritablement en capacité de travailler comme ça."* L'ex-DGS de la Civis, Jean-Marc Laurent, concernant les méthodes de travail des Commissions d'appel d'offres de la Civis.
- *"La Civis n'a jamais pris la décision de transférer quoique ce soit à la Semita."* Michel Fontaine répondant au vice-procureur de la République concernant le transfert de six serveurs HP à la Semita.
- *"Vous avez une interprétation un peu légère je pense."* Willy Caderby s'expliquant auprès du parquet sur certaines de ses déclarations enregistrées lors de sa garde à vue.
- *"Les ordres étaient toujours donnés par Monsieur Mallam."* L'ancien directeur informatique de la Civis, Joël Lechat, répondant au procureur dans l'affaire du marché dit de "l'équipement".
- *"On a l'impression que lorsque l'on n'a pas la réponse, c'est Monsieur Mallam et, avec ça, on pense qu'on va s'en sortir."* Mahmad Mallam Rashed Sajed concernant les accusations dont il est l'objet de la part de plusieurs prévenus.
- *"À partir du moment où vous faites confiance à une chaîne et que, dans cette chaîne, il y a un maillon qui ne fonctionne pas, il y a un problème."* Le président de la Civis concernant la communication de la lettre de l'État relevant l'illégalité et le retrait du marché de "l'équipement".
- *"Qui dans les services avait intérêt à mentir dans la livraison d'un marché ? Quel était l'enjeu de mentir à la hiérarchie ?"* Raphaël Balland interrogeant Michel Fontaine concernant les "livraisons" du marché de "l'équipement".
- *"Vous vous arcboutez sur des points qui ne me semble pourtant pas choquants. Vous êtes un homme politique de premier plan, voire une référence dans le Sud pour certains. Il n'est pas choquant que vous ayez pu avoir de l'influence. Et pourtant vous faites preuve d'une certaine rigidité, voire d'une certaine mauvaise foi".* Le procureur, Raphaël Balland à Michel Fontaine, à propos de son influence supposée au sein de la Semita.

Sufp
Se former tout au long de la vie
DIPLOMES UNIVERSITAIRES
Début cours
SANTÉ PUBLIQUE — Fin mars 201
ETHIQUE,SCIENCES MEDICALES — Avril 2011
URGENCE PÉDIATRIQUE — Mai 2011
PÉDIATRIE COMMUNAUTAIRE — Mai 2011
PELVI PÉRINÉOLOGIE — Mai 2011
INSCRIVEZ-VOUS VITE AVANT CLOTURE !
+ INFOS WWW.SUFP.R
DOSSIER DE CANDIDATURE DISPONIBLE SUR INTERNET
0262 48 33 70
WWW.SUFP.RE